

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à vous toutes et tous,

La Tribune des retraités du Secrétariat du Conseil du Trésor a pris fin le 20 juin 2019 après 2 ans d'existence.

Suite à l'Assemblée générale annuelle du 31 octobre 2019, monsieur Gaétan Morneau a laissé le poste de président de l'ADR après un travail acharné à la Tribune et la production, avec le Comité de retraite de l'ADR, du document :

« **L'Occasion d'effacer une triste page de l'histoire des retraités** » qui invite à la réflexion toute personne imbue de justice. Nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour son remarquable dévouement.

J'ai appliqué à nouveau au poste de président. L'AGA m'a élu président. Je remercie les personnes qui m'ont accordé leur confiance. L'objectif de l'ADR est toujours l'obtention de la pleine indexation des rentes de retraite. Nous avons subi, en 1982, une désindexation de nos rentes de retraite décrétée par le gouvernement du parti québécois. Il a procédé à une coupure drastique de l'indexation des rentes de retraite pour les retraités des secteurs public et parapublic.

Quand la Coalition Avenir Québec (CAQ) était dans l'opposition, l'ADR a rencontré plusieurs de ses députés au sujet de la désindexation de nos rentes de retraite. Tous les députés étaient à notre écoute et laissaient croire que notre dossier serait priorisé une fois au pouvoir. Depuis leur ascension au pouvoir nous nous efforçons de pren-

dre contact avec ces mêmes députés, mais force est de constater que nous ne sommes plus prioritaires pour eux. De se faire mettre de côté cavalièrement comme ils le font, n'est pas conséquent de l'écoute manifestée dans l'opposition. La route que le gouvernement a choisi de prendre est celle du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à savoir « La Tribune 2.0 ».



Par Viateur Sauvé
Président de l'ADR

Justement, l'ADR a déposé son mémoire, « **L'Occasion d'effacer une triste page de l'histoire des retraités** », suite à 2 ans de rencontres avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et les associations invitées par celui-ci : AQRP, AQDER, AAR, AREQ (CSQ), RIIRS et l'ADR. Nous faisons maintenant appel à la volonté politique. Ce rapport est distinct des autres associations. Il est substantiel et d'une profondeur telle qu'il faut s'y mettre encore et toujours à crier haut et fort qu'il y a eu une injustice en 1982, par décret, et qu'il faut par un nouveau décret du gouvernement en place, celui de la « Coalition Avenir Québec » afin d'effacer cette page de l'histoire des retraités, une fois pour toutes. C'est ce que réclame l'ADR.

Je demande au gouvernement de la « Coalition Avenir Québec » d'avoir le courage de le faire dès maintenant. La conjoncture économique est là et elle ne sera jamais aussi favorable pour tous.

Les retraités de l'État du Québec ont travaillé pour la population québécoise toute leur vie durant :
ILS DOIVENT CESSER DE S'APPAUVRIR.

Conseil d'administration 2019-2020



Rosaire Quévillon
Trésorier



Raymond Courtemanche
1^{er} vice-président



Viateur Sauvé
Président



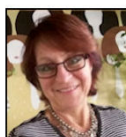
Aline Couillard
2^e vice-présidente



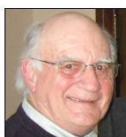
Jean-Guy Dupont
Secrétaire



Liguori Larrivée
1^{er} administrateur



Andrée Guertin
2^e administratrice



Bernard Boyer
3^e administrateur



Marcel LeBlanc
4^e administrateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI



Michel J. Gareau



Gaétan Morneau



Jean-Guy Roy



Aline Couillard
Vice-présidente de l'ADR

PARLER POUR PARLER

Voltaire a dit : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. »

Les députés et ministres du Québec semblent avoir plutôt choisi : « Parlez, parlez, il ne se passera jamais rien. »

Les retraités ont tout tenté pour contrer leur appauvrissement continu et progressif, créé par un décret gouvernemental, en 1982.

Les élus à l'Assemblée nationale ont reconnu le préjudice dont ils sont victimes.

En 2008, le rapport du comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite présente « les impacts financiers pour les retraités quant à différents scénarios d'indexation des régimes de retraite. »¹ « On constate que l'érosion du pouvoir d'achat augmente au fur et à mesure que la date de départ à la retraite s'éloigne de 1982. »²

En 2010, dans le rapport intérimaire de la Commission des finances publiques, on y lit : « le pouvoir d'achat des prestataires s'érode, notamment en raison de la clause d'indexation qui s'applique aux années comprises entre 1982 et 1999. »³

En 2012, le rapport du comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation mentionne la charte du comité dans laquelle on y lit : « la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte du pouvoir d'achat des retraités attribuable à la désindexation des rentes pour les années 1982-1999. »⁴

De 2017 à 2019, la Tribune des retraités a ouvert la voie pour permettre aux associations de retraités de s'exprimer sur divers enjeux liés aux régimes de retraite des secteurs publics et parapublics.

Les retraités ont tout tenté pour contrer leur appauvrissement continu et progressif, créé par un décret gouvernemental en 1982.

À chacune de ces tables d'échanges avec le gouvernement, l'ADR était présente. Ses représentants ont parlé avec éloquence et avec leur cœur. Ils ont défendu les principes de justice et de respect. Ils se sont préoccupés des plus vulnérables.

Quel est le résultat de toute cette reconnaissance du problème ? Les cheveux des retraités ont blanchi ou disparu. Leur dos s'est voûté. Plusieurs sont décédés.

La rente de retraite est toujours désindexée.

La justice, l'équité, la considération et le respect sont des reliques de l'éducation d'antan.

À moins qu'une nouvelle politique soit née avec un gouvernement neuf, qui se veut près de ses citoyens. J'ai confiance.

Aline Couillard
Retraitée de l'État

¹ Rapport du comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite
Lettre à monsieur Jean-Marc Fournier

² Rapport du comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite p. 30

³ Rapport intérimaire – Mandat entrepris à l'initiative de la Commission p. 3

⁴ Rapport du comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation p.14

Préarrangements funéraires

Évitez à vos proches d'avoir à prendre des décisions difficiles lors de moments éprouvants en optant pour les préarrangements funéraires. Informez-vous dès maintenant auprès de nos conseillers.

UNE ÉQUIPE D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE



Anthony Marcil
Président



Yvon Marcil
Vice-président et mentor



Francine Beaudoin
Adjointe administrative



Christian Vertefeuille
Conseiller aux familles



Jean Loiselle
Conseiller aux familles



Sylvain Jolicoeur
Conseiller aux familles



Nadine Liard
Thanatologue

*Une maison
de confiance
depuis 1940*

Salons • Chapelle • Salle de réception • Cryptes • Colombariums • Crématorium

UL
COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubaldo Lalime

450 774-6417

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Marcel Boisvert
GROUPE LALIME

450 546-5556

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE
Raymond Girardot
GROUPE LALIME

450 548-5727

MON PÈRE! JE M'ACCUSE DE DÉRANGER

Je me présente : mon nom est ADR et je me suis engagé socialement pour promouvoir une cause qui me tient à cœur : une seule et même justice pour les retraités de l'État québécois, soit le droit à la pleine indexation telle qu'elle leur avait été accordée avant le 1er juillet 1982.

JE DÉRANGE

J'étais là, le 6 novembre 2003 pour présenter le mémoire: « EN ROUTE VERS LA PLEINE INDEXATION » à Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor. J'étais là en 2005, deux fois plutôt qu'une, soit le 10 mai 2005 et le 7 décembre 2005, d'une part, pour intervenir en Commission parlementaire sur la représentativité des retraités et d'autre part toujours en Commission parlementaire sur projet de la loi sur les médicaments (loi 130).

J'étais là, le 9 novembre 2006 en Commission parlementaire sur la réforme de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

J'étais là le 17 octobre 2007 pour présenter à madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, un mémoire sur les conditions des aînés-es.¹

J'étais là, le 30 septembre 2008, en Commission parlementaire pour dénoncer le rapport du « Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite (CTÉCIRR) », rapport dénoncé par toutes les associations de retraités, rapport qui n'a pas été signé par les représentants des retraités de l'AREQ, ni ceux de l'AQRP, parce qu'il contenait une multitude d'erreurs. .

J'étais là le 20 mars 2009 pour présenter un mémoire sur la « Réforme du droit des Organismes à but non lucratif (OBNL) »

J'étais là en 2011- 2012 au « Comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation.

L'ADR dérange, c'est évident.

De 2003 à 2012, des milliers d'heures ont été consacrées à la rédaction de ces différents mémoires sous la présidence de monsieur Rodrigue Dubé, alors président de l'ADR.

J'étais là aussi de 2017 à 2019 comme participant à la Tribune des retraités du Secrétariat du Conseil du trésor. Madame Aline Couillard et Monsieur Gaétan Morneau ont représenté tour à tour l'ADR.

Tout un travail, reconnaissons-le! Ce cheminement a permis d'afficher une expertise peu commune du dossier de la désindexation de 1982-1999 des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic.

¹ Ce mémoire a été présenté par monsieur Rosaire Frigault, vice-président de l'AQRP



Liguori Larrivée
Membre du CA

L'ADR dérange c'est évident. Ces années de labeur lui confèrent le droit de dénoncer l'inaction de ceux qui dirigent. Il faut le dire haut et fort : beaucoup trop de gens se contentent de ne rien dire et de laisser faire. Ils sont de ceux qui regardent passer le train. Ils font confiance aux dirigeants de leur association ou du gouvernement et foncent droit dans le mur de l'appauvrissement.

Ce qu'il y avait à dire a été dit au cours de toutes ces années. L'étape du laisser-faire et du parler pour parler est terminée. Il revient à nos élus d'agir maintenant!

Si un jour vous décidez que c'est au tour des retraités d'obtenir JUSTICE, il me fera plaisir de cesser de DÉRANGER.

Liguori Larrivée



Profitez de rabais exclusifs



18 %

en assurance
auto



10 %

en assurance
habitation

Demandez une soumission

1 866 777-2886

ssq.ca/groupes



PARLER DES DEUX CÔTÉS DE LA BOUCHE

Les deux ans de Tribune ont été remplis de contradictions.

L'invitation à la Tribune était une belle opportunité pour faire valoir les demandes de l'ADR. Son objectif voulait en faire un lieu d'échanges et d'écoute dynamique et convivial où les associations de retraités pourraient s'exprimer et acheminer leurs attentes au SCT. Une occasion rêvée pour les retraités !

Chacun d'entre nous nourrissait beaucoup d'espoir, d'abord dans la Tribune puis dans le nouveau gouvernement de M. François Legault. Ce qui s'avérait prometteur s'est vite transformé, avec les cinq autres associations AAR¹, AREQ-CSQ², AQDER³, AQR⁴, RIIRS⁵, en rejet, tensions, déceptions, contradictions de toutes sortes, rencontres cauchemardesques, combat renouvelé pour l'équité, la justice, la cohérence, la transparence, l'authenticité et ce, tout au long de ces deux dernières années. Trop molasses pour défendre leurs membres, quatre associations, AAR, AQDER, AQR, RIIRS, se sont liguées à l'AREQ pour faire expulser l'ADR de la Tribune. (C'est plus sécurisant se joindre au plus fort par le nombre de ses membres.) Elles ont comploté des rapports sans la présence de l'ADR⁶, refusé de joindre aux procès-verbaux des pièces remises par cette dernière, en plus de détourner le mandat de la Tribune et demander le consensus dans leurs pistes de solutions.

Ces associations se targuent de représenter beaucoup de retraités, mais en fait, qui représentent-elles ? PER—SON—NE. Vous a-t-on consulté pour connaître vos attentes ? vos pistes de solutions ? Savez-vous ce qu'elles ont acheminé au gouvernement en votre nom ? Seule l'ADR l'a fait. En plus de bâillonner avec un interdit de publication ce qu'elles ont véhiculé au SCT, elles en ont informé les représentants de la CSQ, donc, des actifs mais ne sont pas allés vers leurs propres membres. Tout se fait en vase clos. Elles nous représentent!!!! Quel front ! Quel culot ! Consultation zéro !

Ces associations se targuent de représenter beaucoup de retraités, mais en fait, qui représentent-elles ? PER-SON-NE.

Diriez-vous que ces cinq associations sont démocratiques ?

Le SCT a ajouté à ce climat miteux. Les changements de direction à la Tribune ont donné des orientations différentes. Pourquoi n'être pas intervenu pour que soit respectés les objectifs de cet organisme ? Pourquoi considérer ce qui ne vient pas des membres, ce qui n'est pas représentatif ? Pourquoi accepter

¹ (AAR) Alliance des associations des retraités

² (AREQ-CSQ) Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

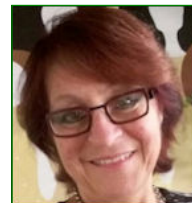
³ (AQDER) Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités.

⁴ (AQR) Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

⁵ (RIIRS) Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé

⁶ Extrait du rapport de l'ADR

⁷ www.adr-quebec.org



Andrée Guertin
Membre du CA

de ne pas joindre au procès-verbal certaines pièces remises par l'ADR ? Pourquoi le peu de temps alloué aux retraités lors des rencontres ?

La demande de l'Association démocratique des retraités est simple, équitable et légitime : la pleine indexation de nos rentes. A maintes reprises, pour ne citer que l'AREQ, dans les écrits, les plans d'action, on clame la demande d'une pleine indexation pour contrer l'appauvrissement des retraités ; cependant, la pratique est tout autre. La Tribune, comme le Comité consultatif de 2012 étaient des occasions rêvées pour en faire la demande. Encore, cette fois-ci, on avance le 50% avec plusieurs modalités. Arrêtez de nous mentir. Arrêtez de laisser croire aux membres que vous réclamez bec et ongles la pleine indexation. Dans quelle mesure pouvons-nous parler d'honnêteté, de cohérence, d'authenticité, de transparence, de démocratie ?

Un document percutant pour connaître ce qui a alimenté la Tribune tout au long de ces deux ans :

« L'occasion d'effacer une triste page de l'histoire des retraités »⁷

Andrée Guertin

Membre de l'AREQ, Membre de l'ADR



AVIS IMPORTANT

Afin de faciliter nos communications, veuillez nous informer de tout changement, de toute modification concernant votre adresse civique, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel ou le décès d'un de vos proches, membre.

Utilisez les coordonnées suivantes :

Andrée Guertin

450 773-5386

andguertin@icloud.com

COMMENT OSEZ-VOUS?

Comment avez-vous osé décréter la désindexation des rentes des retraités de l'État en 1982 ?

Comment avez-vous osé détourner des fonds des rentes de retraite, l'argent des primes incitatives de départ en 1997 ?

Comment avez-vous osé réduire l'indexation à 50% du TAIR après 1999 ?

Comment avez-vous osé, lors des négociations avec les employés de l'État, insinuer que ces mêmes employés de l'État étaient des privilégiés à cause de leurs bénéfices marginaux, sachant très bien que leurs rentes de retraite avaient été tronquées de la clause d'indexation, contrairement aux autres retraités à travers le Canada ?

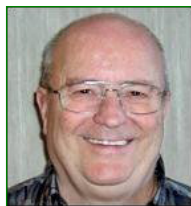
Comment avez-vous osé détourner des fonds des rentes de retraite ?

Comment avez-vous osé refuser aux retraités de l'État une meilleure représentation aux prises de décision concernant leurs fonds de retraite ? Il est évident que pour limiter les revendications des retraités de l'État, il est facile pour le législateur de limiter le plus possible leur droit de parole. Les syndicats, qui ne représentent pas les retraités, ont plus de représentation aux décisions concernant les fonds de retraite.

Comment avez-vous osé négocier avec les syndicats des réductions de cotisation aux fonds de retraite dans le but de limiter les hausses de salaire, au détriment de la pérennité des dits fonds majoritairement issus des retraités ?

Ces questions s'adressent aux gouvernements qui, au cours des ans, ont pris des actions contre les rentes de retraite de leurs employés ou qu'ils ont fait la sourde oreille aux revendications des retraités de l'État.

Jean-Guy Roy
Retraité de l'État



Jean-Guy Roy
Membre du CA élargi

LA TRIBUNE 2.0 OUI OU NON ?

Doit-on accepter de poursuivre notre participation à la deuxième phase des rencontres de la Tribune des retraités du SCT ?

Les résultats des travaux de la phase un (1) à laquelle nos représentants ont participé, furent très décevants. Nos gens y ont surtout vécu d'énormes frustrations découlant de l'attitude parfois agressive des porte-parole des autres membres de la table ainsi que de nombreux irritants dus à des problèmes d'encadrement dans le déroulement des rencontres.

Au final, l'ADR, via son Comité de retraite, a dû se résigner à rédiger son propre rapport, fort volumineux, parce que très documenté, ainsi qu'un pratique résumé de ce dernier.

Il a donc été convenu que nous fassions nous-mêmes la « promotion » de nos documents, en demandant à rencontrer les divers responsables politiques concernés par ce problème d'injustices frappant les retraités de l'État. À cet effet, nous avons adressé une demande de rendez-vous au ministre Christian Dubé, responsable de ce dossier au Conseil du Trésor.

De plus, nous n'avons pas exclu de rencontrer aussi d'autres acteurs politiques.

Il est clair qu'à cette étape-ci, notre dossier est de nature « politique » car la Tribune des retraités poursuivra ses activités dès le début de 2020. Cela dit nous sommes dans l'expectative car, même sûrs de notre bon droit, nous n'avons évidemment aucun contrôle sur la nature des réponses que nous obtiendrons éventuellement.

Le porte-parole du SCT, en réponse aux objections de certains représentants des retraités, a même dû préciser que la place de l'ADR à cette instance était toujours disponible, au grand dam de ces derniers.

Il est clair qu'à cette étape-ci, notre dossier est de nature « politique ».

J'ai donc proposé, lors de notre assemblée générale annuelle, que parallèlement aux démarches « politiques » de rencontre avec les élus, nous conservions la possibilité de reprendre notre place à cette table de discussion. La coexistence de notre rapport distinct face au rapport « officiel » de cette Tribune vaut la peine qu'on continue à s'y intéresser. Il y a surtout une part de « visibilité » et même d'affichage de « pérennité » de l'ADR dans cette démarche qui nous est accessible et que nous aurions tout intérêt à considérer.

Marcel LeBlanc
Membre du comité retraite (ADR)



Marcel LeBlanc
Membre du CA

LES DEMANDES ET/OU PROPOSITIONS DE L'ADR.

Première demande :

Corriger l'injustice de 1982

Mille neuf cent quatre-vingt-deux restera dans les annales des relations de travail au Québec comme un douloureux souvenir que les retraités des secteurs public et parapublic ne peuvent oublier. Après plus de 37 ans la blessure de la désindexation de leur rente de retraite est encore aujourd'hui une plaie vive. Qu'avons-nous fait pour mériter un tel sort, se demandent-ils toujours?

Le taux d'inflation de 12,3 % était à l'époque très élevé; le gouvernement du parti québécois a alors paniqué¹ et décrété la formule de IPC-3%². Cette formule est devenue une quasi religion; impossible d'y échapper, c'était et c'est toujours la trouvaille du siècle, dont les victimes sont non seulement les retraités actuels, incluant les retraités de l'an 2000 et plus³, mais aussi tous les employés actifs (de futurs retraités), qui ont cotisé à leur régime de retraite entre 1982-1999.

Depuis ce temps les retraités s'appauvrissent d'année en année. Plusieurs vous diront c'est de l'histoire ancienne, ils radotent, ce sont des brailards, ces retraités sont des gras durs. Que diriez-vous si vous investissiez dans un RÉER et que votre banquier décidait unilatéralement de désindexer votre placement? C'est ce qu'ont pourtant subi tous les retraités qui ont pris leur retraite depuis ces 37 dernières années.

Comment corriger cette injustice ?

Il a fallu un décret en 1982 pour désindexer les rentes de retraite. Ces retraités, toujours vivants d'aujourd'hui, demandent au gouvernement de « LEVER LE DÉCRET de 1982 ». Ainsi les retraités verraient leur rente indexée au coût de la vie. Aussi simple que cela. Quelles en seraient les conséquences financières sur les finances publiques?

**Il a fallu un décret en 1982 pour désindexer les rentes de retraite.
Il faudrait un nouveau décret pour réindexer les rentes de retraite des retraités**

Quatre à cinq milliards de dollars répartis sur les 60 à 70 prochaines années. Une somme largement compensée par la plus value des sommes déposées à la CDPQ. Donc aucune augmentation de taxes, aucune augmentation des cotisations pour les employés actifs.

Les retraités mettraient ainsi un peu de baume sur la plaie vive de la désindexation de 1982.

Deuxième demande : sous deux volets

- Date d'entrée en vigueur de la levée du décret 1982
- Compensation financière = ± les pertes monétaires encourues

En mai 2018, l'ADR déposait une demande à l'effet de débiter la nouvelle indexation à compter du 1er janvier 2015. Cette date est basée sur la dernière évaluation actuarielle disponible soit les données du 31 décembre 2014. Voilà pourquoi la date du 1er janvier 2015 était ainsi avancée. Voilà pour le premier volet.

Le second volet concerne les trente sept ans de désindexation lesquelles ont laissé et laissent des traces. Il ne faut pas être un grand mathématicien pour comprendre que la vaste majorité des retraités sont ainsi privés des sommes colossales et demandent aujourd'hui réparation.

L'ADR demande une compensation financière équivalente aux pertes encourues

L'ADR demande au gouvernement du Québec une compensation financière équivalente aux pertes encourues depuis la prise de la retraite des retraités concernés par le décret de 1982 et qu'elle soit versée sous forme d'un montant forfaitaire à compter du 1er janvier 2020, et cela sur une période de 5 ans. (2020, 2021, 2022, 2023, 2024)

Ces montants forfaitaires pourraient être versés au prorata des années cotisées de 1982-1999 inclusivement⁴ et couvriraient le RREGOP, le RRE, le RRF, le RRCE et le RRAPAC.

Troisième demande :

Création d'un « Bureau d'information et de consultation » pour les retraités.

Lors des débuts de travaux de la Tribune des retraités, madame Isabelle Marcotte s'exprimait ainsi : « *le SCT se questionne et ne peut pas garantir à ses autorités la légitimité du processus de consultations des associations de retraités* ». (Compte rendu - 5 octobre 2017)

Après plus de deux ans de travaux, force est de constater que le SCT ne peut aujourd'hui prétendre que ce processus a changé. Ce sont toujours les CA des associations qui décident du sort des retraités de la base. À titre d'exemple les retraités de la base n'ont pas été consultés sur les pistes de solutions déposées en mars dernier. Qui plus est cela est traité de confidentiel d'une part et

d'autre part cela est partagé avec les syndicats bafouant ainsi les règles de démocratie élémentaires.

« le SCT se questionne et ne peut pas garantir à ses autorités la légitimité du processus de consultations des associations de retraités ».
Madame Isabelle Marcotte (SCT)

Les retraités ont droit à une information sur les sujets qui les concernent. Compte tenu de ce qui précède l'ADR demande au gouvernement d'instaurer un « Bureau d'information et de consultation des retraités » au sein de Retraite Québec ou de toute autre instance gouvernementale. Retraite Québec a toutes les données pertinentes pour rejoindre tous les retraités qu'ils soient membres ou non membres d'association. Faut-il ici le rappeler 66% des retraités ne sont pas membres d'association. La mise en place, la mécanique de fonctionnement et le mandat restent toutefois à déterminer.

La mise sur pied d'un tel organisme ferait en sorte que désormais le SCT ne se questionnerait plus sur le processus de consultation des retraités.

Quatrième demande :

Création d'une instance de négociation pour les retraités⁵

Les employés actifs sont représentés légalement par des tables de négociations. Ils ont droit au chapitre sur leurs conditions de travail. Ils négocient de plein droit avec leur employeur. Ils ont même un code du travail.

« Le Code du travail du Québec est un code juridique qui régit les relations de travail entre les syndicats accrédités et les employeurs dans la province. Il gère notamment le processus de syndicalisation, de négociation et le droit de grève . »

Les retraités, ces aînés sont à la fois des sans voix et à la fois des mille voix. Sans voix parce qu'ils sont pris pour acquis. Ils sont isolés et souvent démunis.

Qu'est-ce qui intéressent les retraités?

Quelles sont leurs revendications ?

Sur quoi désirent-ils être consultés ?

Quels sont leurs besoins ou leurs aspirations ?

Une commission parlementaire pourrait répondre à ces questions



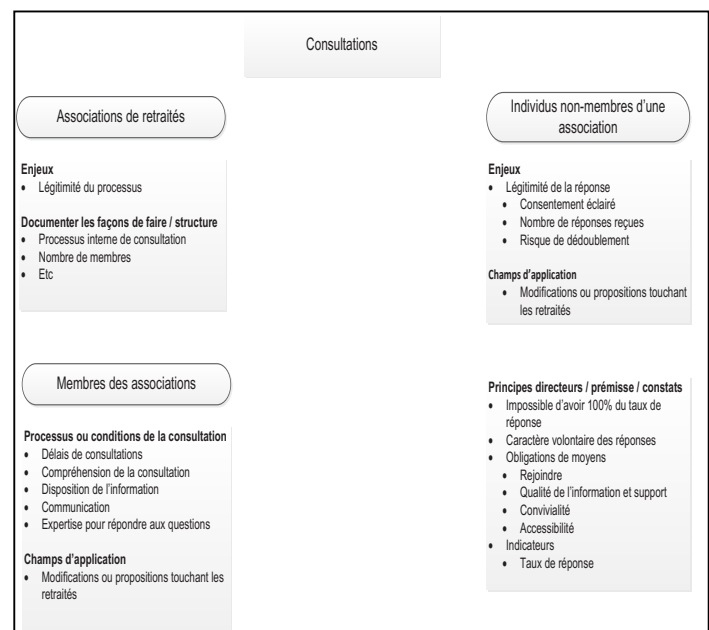
Gaétan Morneau
Représentant de l'ADR à
la Tribune des retraités
Personne-ressource au
Comité de retraite

Pourtant en prenant leur retraite ces derniers n'ont pas signé de mandat d'incapacité. Ils ont conservé toutes les capacités intellectuelles. Ils sont un plus pour la société. Ils sont de mille voix à solliciter les partis politiques. Toutes les associations de retraités revendiquent auprès du gouvernement. Ils représentent aujourd'hui plus de la moitié de la population du Québec. Qu'est-ce qui intéressent les retraités? Quelles sont leurs revendications ? Sur quoi désirent-ils être consultés ? Quels sont leurs besoins ou leurs aspirations ?

Une commission parlementaire sur ce sujet pourrait répondre à de tels questionnements. Ce serait innovateur et une première en Amérique du Nord et peut-être dans le monde entier. Convenons ici qu'une telle initiative serait à la fois, unique, innovatrice et audacieuse.

Gaétan Morneau,
Retraité du secteur de l'éducation

Schéma de consultation présenté par madame Isabelle Marcotte de SCT. (Tribune des retraités - 5 octobre 2017)



¹ Les rendements du RREGOP ont été de 28,1 % en 1982.

² IPC : Indice des prix à la consommation = TAIR : Taux d'augmentation de l'indice des rentes

³ Les retraités de l'an 2000 et plus sont doublement pénalisés : avant 2000 aucune indexation et après 2000 à IPC à 50%

⁴ Document de référence pour faire les calculs : « Votre rente 2019 » produit par Retraite Québec

⁵ Aussi les aînés du Québec

⁶ Extrait de l'encyclopédie Wikipédia

Éditrice du journal :
Aline Couillard

Correcteurs :
**Rosaire Quévillon &
Aline Couillard**

Photos :
Gaétan Morneau

Montage et impression :
Cité Poste

Joyeuses fêtes

ADR
Association démocratique des retraités
FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Ville _____
Code postal _____
Téléphone _____
Courriel _____
Emploi antérieur à la retraite _____

Régime de retraite: ☐ RREGOP ☐ RRE ☐ RRF
Autre ☐ Préciser _____

J'autorise Retraite Québec à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00\$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de Retraite Québec) _____

Signature _____

Date : _____
Année Mois Jour

Ou, je paie annuellement 36,00 \$
Comptant ☐ Chèque ☐
Signature _____
Date _____
année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,
Recruté par : _____ Date : _____
Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici : ☐

RETOURNER CE FORMULAIRE À :
Association démocratique des retraités (ADR)
1260, de Castelnau, St-Hyacinthe (QC) J2S 6T2

La période
des Fêtes est
à nos portes.
Ce temps de
réjouissances
ravive nos souvenirs.

Les membres du Conseil
d'administration élargi
souhaitent que nous soyons
tous comblés de joie et de bonheur.

Que la santé nous habite durant cette nouvelle
année afin que nous puissions profiter pleinement
du privilège des moments qui nous sont accordés.

Que Noël ravive notre joie d'enfant et que le Jour
de l'An 2020 nous enveloppe de sérénité devant
cet avenir qui nous est méconnu, mais que
nous accueillons avec confiance.